

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 7 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le sept avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre JAUSSERAND, Roger NETTE, Edouard LENGAIGNE, Raymond VEUX, Jean-Noël BOYER, Laurence SIMON, François DUMEAU, Sylvie LEGLISE, Christine MEROT, Carole BRAU, Odile RAMBAUD, Bernard DELONG, Sandrine GARRELIS

EXCUSE : Jean-Paul TROCMET

SECRETARE DE SEANCE : Laurence SIMON

La lecture du compte rendu précédent provoque une observation de la part d'Odile RAMBAUD, qui souhaite que soit remplacé le mot « *Aider* le Secours Populaire en page 5, par le mot *Subventionner* le Secours Populaire »

ORDRE DU JOUR

Budget communal

Vote du taux des trois Taxes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre budget sera amputé d'une baisse de la DGF jusqu'en 2017 inclus.

Si l'on conserve les taux actuels, à savoir :

TAXE HABITATION	TAXE FONCIERE	FONCIER NON BATI
20.71	25.77	67.32

La commune pourrait attendre un produit de 472 007 € pour 2016.

Monsieur le Maire rappelle également que lors de la séance du 26 mars 2015 dédiée au vote du budget, le Conseil Municipal avait émis le souhait de conserver les mêmes taux en 2016 du fait d'une augmentation de 3% en 2015.

La commission des finances a donc proposé un budget avec maintien des taux de l'année passée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable au maintien des taux de 2015.

Vote du budget primitif 2016

Budget principal

Monsieur LENGAIGNE prend donc la parole et donne article par article les prévisions budgétaires de fonctionnement pour l'année en cours.

Monsieur le Maire précise qu'il a prévu quelques travaux d'entretien dans les bâtiments communaux qui seront effectués par le personnel communal, notamment :

- La réfection des peintures d'une salle de cantine
- La remise en état des vestiaires du stade, la pose de carrelage et la réfection de la plomberie
- La peinture du préau scolaire
- La peinture de la façade de la salle des associations
- La peinture de la façade de la mairie.

En ce qui concerne ce dernier bâtiment, monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est favorable à la pose de volets roulants, les volets bois actuels étant assez endommagés et surtout très lourds pour l'utilisation quotidienne.

Les élus ne souhaitent pas enlever les volets actuels pour des raisons esthétiques afin de conserver le cachet ancien des façades de la place des tilleuls, ils seront donc dans un premier temps repeints.

Par ailleurs, pour maîtriser toujours nos dépenses d'énergie, il a été demandé à la société Dalkia un devis pour la pose d'une sonde de régulation dans les bâtiments scolaires.

La section de fonctionnement s'équilibre à un montant de 982 957 € avec un virement vers la section d'investissement de 166 508.29 €.

Avant de passer à la section d'investissement, monsieur le Maire précise comme il l'avait indiqué lors de la précédente réunion, qu'il a reçu en présence de certains membres du Conseil Municipal un chargé de mission financière du Conseil Départemental, monsieur Cerqueira, qui a remis et présenté l'audit de l'analyse financière de notre commune.

Il en ressort que la commune pourrait, peut-être dès 2018 mais en tout cas pas avant, avoir recours à un emprunt d'environ 100 000 €. Monsieur le Maire souhaiterait alors pouvoir financer en grande partie la réfection des trottoirs entre la Route de Castets et la Place des tilleuls.

Pour l'instant nous devons établir un budget en nous basant sur les dotations de l'état et le produit fiscal attendu.

Par rapport aux recettes prévues, quelques projets pour l'année 2016 ont été budgétisés :

En éclairage Public, la rénovation de l'ensemble des foyers lumineux, l'implantation d'un éclairage public pour le nouveau Cabinet Médical, la pose des illuminations de Noël avec une amélioration des motifs lumineux sur la place et le long de la RD 1113.

En voirie, l'implantation d'un panneau électronique d'information, l'achat d'un radar pédagogique mobile, le point à temps annuel, le curage de certains fossés, la réfection du haut de la côte de Lafitte.

De plus, Monsieur le Maire et monsieur NETTE indiquent avoir rencontré le responsable du cabinet d'étude AZIMUT Ingénierie ainsi que Monsieur DUCOS Responsable du centre routier départemental pour l'étude (non exclusive) de la mise en sécurité de la RD 1113, de la rue de la gare et de la rue des écoles.
Le coût de ce marché de maîtrise d'œuvre est de 4080 € TTC

Aux écoles, l'insonorisation des deux salles de cantine, la remise en état pour un bon fonctionnement de la première acquisition du matériel numérique de 2009, comprenant les 10 ordinateurs portables et le caisson mobile, l'installation d'un accès WIFI pour l'usage correct d'internet dans chaque classe, au périscolaire et pour une utilisation optimale des tablettes.

Un devis a été demandé à Monsieur DEJEAN Eric de la société Web Prest Info de Gironde sur Dropt, pour la remise en état et le bon fonctionnement de tout le matériel, avec installation de logiciels selon les souhaits de l'Académie y compris la main d'œuvre, le tout se chiffrerait à environ 6000 €.

Monsieur VEUX regrette que l'on investisse encore sur l'informatique de l'école. Il n'y est pas du tout favorable estimant que des travaux plus urgents pourraient être faits avec ces fonds, estimant que chaque enseignante étant maintenant suffisamment équipée, et dotée d'un tableau numérique dans chaque classe.

Il aimerait connaître le coût des frais scolaires par enfant sur le budget communal.

Madame BRAU rejoint les propos de monsieur VEUX, en précisant qu'elle regrette que les enseignantes n'utilisent déjà pas le matériel dont elles disposent, donc elle ne voit pas l'intérêt de faire des frais supplémentaires, à moins en effet que les enfants utilisent régulièrement les possibilités informatiques mises à leur disposition, auquel cas elle n'est pas contre.

Monsieur JAUSSERAND confirme que lors du dernier Conseil d'école il lui a été affirmé que les enseignantes allaient mettre en place un projet d'atelier.

Après ces précisions données aux élus, il est indiqué le montant prévu de la section d'investissement qui s'équilibre à 521 609.24 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016.

Budget Assainissement

Monsieur LENGAIGNE donne également article par article le détail de ce budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 52 953.52 €, et en section d'investissement à 246 679.89 €.

Rien de particulier sur ce budget.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget assainissement.

Délibérations :

Vide grenier

Comme l'an passé, la commission d'animation a émis le souhait d'organiser à nouveau cette année un vide grenier qui aura lieu le samedi 2 juillet.

Il est donc nécessaire de se prononcer sur le tarif à appliquer au mètre linéaire d'emplacement réservé.

Le Conseil Municipal après discussion décide de maintenir la participation de l'an passé à savoir 0.50 € du mètre linéaire.

Fête communale

Une soirée sera organisée le samedi 23 juillet lors de la fête communale avec inscription au repas en mairie.

L'an dernier les tarifs étaient les suivants :

11.50 € pour les adultes et 5 € pour les enfants de moins de 14 ans.

Après discussion, deux élus sont contre le maintien des tarifs de l'an passé et souhaiteraient appliquer un tarif de 12 € par adulte cette année, estimant que la soirée a un coût important et que la hausse est minime.

Le Conseil Municipal décide néanmoins de maintenir les tarifs de 2015 par 11 voix POUR et 2 voix CONTRE, mais le tarif des repas pour enfants est ramené à 12 ans au lieu de 14 ans.

Repas de cantine

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que depuis la mise en place de la facturation de ce service au trimestre, il a été constaté une diminution du coût sur le budget communal des frais de restauration scolaire.

En effet, les parents ayant choisi une option en début d'année scolaire pour l'inscription de leur enfant à ce service, évitent les absences sans prévenir, ce qui nous permet une meilleure gestion dans la commande des repas auprès du traiteur.

Monsieur le Maire demande à madame SIMON de bien vouloir se rapprocher de Monsieur ROUZIE dès maintenant afin de faire le point sur les repas livrés depuis le début de l'année scolaire et d'étudier ensemble le contenu des repas de la rentrée prochaine notamment la mise en place du bio, de la soupe et du fromage régulièrement, comme cela a déjà été évoqué.

Le prix du repas facturé aux familles sera donc décidé lors d'un prochain conseil municipal en fonction des éléments apportés par le traiteur.

Enquête Publique Organisme Unique Garonne Aval et Dropt

Monsieur le Maire expose les éléments portés par la Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne, en partenariat avec les chambres du Tarn et Garonne, du Lot et de la Dordogne chargée de répartir un volume notifié par l'Etat entre les différents irrigants dans le cadre de la loi sur l'eau 2006.

En effet cet organisme a réalisé une étude d'impact sur tout le périmètre des prélèvements d'eau sur le milieu naturel, et a établi le plan de répartition.

Après avoir pris connaissance de celle-ci, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette étude par 12 voix POUR et 1 Abstention.

Emplacement publicitaire :

Comme chaque année le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 1^{er} juillet sur le montant à appliquer pour l'année suivante sur le tarif des emplacements publicitaires sur sa commune.

En ce qui nous concerne, une seule société détient un dispositif publicitaire .

Le Conseil Municipal après discussion décide d'appliquer pour l'année 2017, le tarif de droit commun à savoir 15.40 € par M².

Personnel communal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de travail de Yannick MONMIREL arrive à échéance le 31 mai, et celui de Frédéric LACOSSE le 1^{er} septembre.

Etant satisfait de leurs services, il propose de renouveler leur contrat respectif pour un an avec une durée hebdomadaire de 35 H.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise monsieur le Maire à signer ces deux nouveaux contrats ainsi que les nouvelles conventions d'aide avec l'Etat.

FDAEC 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des nouvelles modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Un montant fixe sera dorénavant attribué à chaque commune, ainsi qu'une enveloppe à part variable selon le nombre d'habitant.

Pour Caudrot cette année le FDAEC se monte à 16 043 €.

QUESTIONS DIVERSES

Tennis

Comme indiqué lors du précédent conseil municipal l'association « La Raquette des Coteaux Macariens » organisera des cours de tennis gratuits, le samedi 16 avril 2016 l'après-midi.

Parcelle communale

Un caudrotais a émis le souhait auprès de monsieur le Maire d'acquérir un bout de parcelle se situant au fond du chemin de la chausse.

Ce terrain est très petit, il doit faire à peu près 3 M x 10 M.

Le Conseil Municipal souhaite prendre le temps de réfléchir à cette proposition et en rediscutera lors d'une prochaine séance.

Jurés d'assises 2017

Comme chaque année, la Préfecture nous demande de procéder à un tirage au sort de trois communes parmi les six qui forment le regroupement des communes de notre secteur.

Après tirage au sort, les trois communes retenues cette année sont :

Saint-Laurent-du-Plan, Sainte-Foy-La-Longue et Saint-Martial

- François DUMEAU prend la parole afin d'indiquer à ses collègues, qu'il est très satisfait que monsieur le Maire ait demandé auprès du Siphem un audit pour notre étude d'économie d'énergie.

Par ailleurs, il nous informe qu'une conférence organisée par RESAIDA aura lieu le 27 Mai à 20 heures à la salle des associations sur le thème Enfance § Adolescence.

La séance est levée à 21 H 20.